

MAIRIE DE

36230 ST DENIS DE JOUHET

Tél : 02.54.30.70.19

Fax : 02.54.30.71.37

Email : mairie.sd.jouhet@wanadoo.fr

Site : www.saintdenisdejouhet.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2016

Le conseil municipal s'est réuni le vingt cinq mars deux mille seize à 20 H 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Bruno SIMON, maire.

Etaients présents : Mmes MM SIMON, PERRIN, DENIS, ROBERT, LABESSE, BOUQUIN, MENET, CHIAPPE, BERGER

Absent(s) excusé(s) : M CHAUSSE donne pouvoir à M PERRIN
M DUVIGNAC

Secrétaire : Mme BERGER

Ordre du jour :

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2015
- Vote des subventions communales
- Vote d'une provision pour subventions voyages scolaires
- Vote des taux des taxes locales
- Demande de subvention au fonds d'investissement exceptionnel
- Débat d'orientation budgétaire
- Projet de délibération pour autorisations d'absences
- Questions diverses

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et du budget « lotissements » sont approuvés avec 9 voix pour sur 9 votants.

Les comptes de gestion identiques aux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Les subventions annuelles attribuées aux diverses associations sont votées. Les montants peuvent être consultés en mairie.

Le conseil vote une provision de 500 € pour les demandes de subventions concernant des voyages ou formations scolaires qui pourraient être faites durant l'année.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Les taux des taxes locales restent inchangés à savoir :

Taxe d'habitation :	23.41 %
Taxe foncière (bâti) :	12.42 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.59 %
Taux Cotisation Foncière Des entreprises (CFE) :	21.56 %

DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT D'UN PARKING :

Le conseil municipal décide de demander une subvention de soutien à l'investissement public local pour les travaux d'aménagement d'un parking pour la salle des fêtes.

AUTORISATIONS D'ABSENCES

Le conseil municipal décide d'un projet de délibération pour fixer les autorisations d'absence du personnel communal. Cette délibération sera soumise à l'approbation de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

DIVERS

Le conseil décide de participer au Fonds de Solidarité Logement ainsi qu'au Fonds d'aide aux Jeunes.

Saint Denis de Jouhet
Le 30 mars 2016

Le Maire
Bruno SIMON